

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 12 mai 2022

ORDRE DU JOUR

- Présentation du rapport de gestion
- Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes
- Approbation des comptes et du projet de répartition des excédents, quitus aux Administrateurs (1^{ère} résolution)
- Affectation du bénéfice (2^{ème} résolution)
- Approbation des comptes consolidés (3^{ème} résolution)
- Approbation du rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées (4^{ème} résolution)
- Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations de la « population régulée » (5^{ème} résolution)
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Didier CHABRIER (6^{ème} résolution)
- Renouvellement du mandat d'Administratrice de Karine PUGET (7^{ème} résolution)
- Prise d'acte de la démission d'Alain PENCHINAT en tant qu'Administrateur et de son non-remplacement (8^{ème} résolution)
- Ratification de la nomination d'Alain PENCHINAT en tant que Censeur (9^{ème} résolution)
- Fixation du plafond du montant global des indemnités compensatrices (10^{ème} résolution)
- Etat du capital social au 31 décembre 2021 (11^{ème} résolution)
- Pouvoir aux porteurs pour l'accomplissement des formalités légales (12^{ème} résolution)

DEMANDE D'ENVOI DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

A compter de la réception de votre convocation et jusqu'au 5^{ème} jour avant l'Assemblée, vous pouvez demander, en utilisant le coupon ci-dessous, l'envoi par la poste du rapport annuel d'activité de l'exercice 2021 de la Banque (environ 300 pages). Ce rapport est également à votre disposition sur le site Internet et sur le site de vote en ligne.

COUPON à adresser à la Banque Populaire du Sud.

Je soussigné(e), sociétaire de la Banque Populaire du Sud,

Nom* Prénom*

Domicile*

N° de compte Banque Populaire sous lequel les parts sociales sont inscrites *

Demande qu'il me soit adressé en vue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2022, le rapport annuel d'activité de l'exercice 2021.

Les données à caractère personnel concernant le sociétaire/son mandataire sont obligatoires.

A défaut de communiquer tout ou partie de ces données, le bulletin de vote pourrait ne pas être traité. Les données ainsi collectées sont destinées, ainsi que celles qui seront recueillies ultérieurement, à la Banque Populaire responsable du traitement et ont pour finalité la tenue des assemblées générales conformément aux articles L.225-96 et suivants du Code de commerce. La Banque Populaire met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer que les traitements de données à caractère personnel sont effectués conformément à la législation applicable. Elle est tenue au secret professionnel à l'égard de ces données. Elle est toutefois autorisée par le sociétaire ou son mandataire à les communiquer à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion. Le sociétaire/son mandataire dispose d'un droit d'accès à ses données à caractère personnel. Dans les conditions prévues par la loi, le sociétaire/son mandataire peut également demander une limitation du traitement ou la rectification des données le concernant, ainsi que leur portabilité, ou communiquer des directives sur le sort de ces données en cas de décès.

Ces droits peuvent, sous réserve de justifier de son identité par la production d'une copie de pièce d'identité, être exercés à tout moment à l'adresse suivante :

Ø Par courrier postal : **BANQUE POPULAIRE DU SUD - Sud Service Consommateurs, 265 Avenue des Etats du Languedoc, 34000 MONTPELLIER.**

Ø Par courriel : consommateursbps@groupebps.fr.

Pour plus d'information ou pour contacter le Délégué à la Protection des Données de la Banque, écrire à l'adresse suivante : **BANQUE POPULAIRE DU SUD – Direction de la Conformité et des Risques, 10, Place de la Salamandre, 30000 NÎMES** ou par courriel : BPS_ProtectionDesDonnees@groupebps.fr.